

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

---

**OBJET : Budget principal 2024**

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget est l'acte par lequel sont prévus et autorisés, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des emplois d'un exercice budgétaire.

Monsieur André Viola, après avoir exposé à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget principal, soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget 2024 du budget principal, qui se résume comme suit, en mouvement budgétaire :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 122 165,26€	12 122 165,26€
Section d'investissement	4 661 256,63€	4 661 256,63€
Total	16 783 421,89€	16 783 421,89€

Pour mémoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la CCPLM a procédé à une transposition budgétaire et comptable de la M14 vers la M57.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour un montant global de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 122 165,26€	12 122 165,26€
Section d'investissement	4 661 256,63€	4 661 256,63€
Total	16 783 421,89€	16 783 421,89€

**PRECISE** que le budget primitif 2024 du budget principal de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère est voté : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre avec opération, pour la section d'investissement.

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président à mandater à la caisse d'épargne Languedoc Roussillon la somme de 3255,35€ qui correspond à des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité sur la période de 2017 à 2022 qui n'ont pu être régularisées et signer les certificats administratifs et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 09/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

Le Président

André VIOLA

